



## BARÊME D'HONORAIRES – TRANSACTIONS

Jusqu'à 120 000 €	:	7000 € TTC
de 120 001 € à 200 000 €	:	6 % TTC
de 201 001 € à 350 000 €	:	5 % TTC
A partir de 350 001 €	:	4 % TTC

## BARÊME D'HONORAIRES – GESTION LOCATIVE

<i>Le barème s'applique sur toutes les sommes encaissées par l'agence</i>	Loyers jusqu'à 500 € CC	:	7 % TTC
	Loyers de 501 € à 1500 €	:	6 % TTC
	Loyers à partir de 1501 €	:	5 % TTC

Si Assurance GLI	Loyers Impayés	:	2 % + 0,25 % d'honoraires (90000€max/sinistre)
	Vacance Locative	:	1,9 % + 0,30 % d'honoraires (4 mois max)

## LOCATION A USAGE D'HABITATION

Honoraires : Visite du preneur, constitution du dossier, rédaction du bail.

Montant appliqué au preneur et au bailleur : 10 €/m<sup>2</sup>\*

Honoraires d'établissement d'état des lieux : 3 €/m<sup>2</sup>

## LOCATION DE LOCAL PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

Honoraires de location calculés sur le loyer annuel : 20% HTHC

## PRESTATION DE BUREAUX ET ADMINISTRATIVES (TTC)

Avenant au bail (changement de colocataire)	:	250 €
Avenant au bail (autres)	:	150 €

\* zones tendues

Taux de TVA en vigueur : 20 %